



Bornage et cloture agricole

Par **Pmpl**, le **20/10/2015** à **13:33**

Bonjour, rnrnUn propriétaire agriculteur,décide de clôturer une parcelle cadastrale noyée dans un ensemble cultivé.rnAucune limite n'étant apparente, le géomètre chargé de cette délimitation décide d'appliquer le cadastre.rn1)Cette démarche vous paraît-elle convenable?rn2)Pourra-t-il prouver la véracité de ces limites auprès des propriétaires voisins? rn3)Après de quel tribunal les litiges sur toutes les limites seraient-ils tranchés? rnrnsachant que une route départementale ce trouve au bord de la propriété.rnrnCordialement[smile9]